

Commune de Neufchâteau

Compte rendu de la CLDR du 23/03/2026

Réf. : N:\ER6\NEUFCHATEAU\06- CLDR\20260323 mobilité douce\Neufchâteau 20260323 PV GT- CLDR Mobilité douce.docx

Présences (Voir liste en annexe)

- › CLDR : 13 participants, 3 excusés
- › Commune : M. Jacques Cheppe, échevin
- › FRW : Mme Sophie Orban et M. Bruno Echtermann, agents de développement

Ordre du jour

- › Approbation du compte rendu de la réunion du 29/01/2026
- › Contexte
 - Fiche-projet « IM 1.08 Développement d'une politique de mobilité douce »
 - Réflexion issue du PCDR précédent - 2017
- › Initiatives existantes en matière de mobilité douce : programmes, acteurs, projets
- › Les actions à mettre en place
 - En lien avec la fiche-projet
 - Semaine de la mobilité douce
- › Divers

L'échevin Guillaume Robert accueille les participants et leur présente l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29/01/2026

La CLDR approuve le compte rendu, sans remarque.

Contexte

Fiche-projet « IM 1.08 – Développement d'une politique de mobilité douce »

Ce groupe de travail s'inscrit dans la mise en œuvre de la fiche-projet IM 1.08, qui vise à structurer une politique communale ambitieuse en matière de mobilité douce.

Cette fiche poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Encourager les alternatives à l'usage de la voiture individuelle.
- Favoriser les modes de déplacement doux (marche, vélo, accessibilité PMR).
- Renforcer, sécuriser et compléter les infrastructures existantes.

Elle prévoit notamment les axes d'intervention suivants :

- Développement d'un réseau cohérent de voies lentes à l'échelle communale.
- Mise en connexion des villages avec le centre de Neufchâteau et les principaux pôles (écoles, commerces, zones d'activités, espaces de loisirs).
- Entretien et sécurisation des infrastructures existantes.
- Intégration des enjeux de biodiversité dans les aménagements.
- Limitation de l'artificialisation des chemins ruraux.
- Amélioration de l'accessibilité vers des sites structurants comme la Vallée du Lac.

Il est également rappelé que cette fiche immatérielle est étroitement liée à 9 fiches-projets matérielles du PCDR, qui permettent de concrétiser les objectifs de mobilité douce à travers des aménagements spécifiques (liaisons sécurisées, pistes cyclables, venelles, connexions intercommunales).

Réflexion issue du PCDR précédent – 2017

La réflexion actuelle s'appuie sur des bases déjà établies lors du précédent PCDR, dont :

- Le recensement des chemins existants accessibles au public.
- Une première approche de structuration du réseau de mobilité douce, principalement dans un but utilitaire.

Ces travaux ont mis en évidence un atout majeur du territoire : une configuration relativement compacte, organisée autour de la ville de Neufchâteau, facilitant la mise en réseau des villages.

Cette dynamique s'est traduite concrètement par la mise en place d'initiatives telles que le parrainage des chemins (repris ensuite par l'Office du tourisme) permettant :

- De signaler les besoins d'entretien.
- D'identifier les obstacles ou entraves.
- D'améliorer la signalétique.

Initiatives existantes en matière de mobilité douce

1. Les programmes

Plusieurs programmes et outils structurants encadrent les actions en matière de mobilité douce :

- Les projets de rénovation urbaine, intégrant des aménagements favorables aux modes doux.
- Le Plan communal de mobilité (PCM – 2008), qui pose des principes de base aujourd'hui à actualiser. Il se concentre surtout sur le centre-ville.
- Dans le Schéma de Développement Communal (SDC), les objectifs 14 et 15 sont liés à la mobilité douce.
- La réflexion provinciale sur les réseaux points-nœuds, visant à structurer des itinéraires cyclables à l'échelle territoriale et en formes de boucles.
- Les promenades balisées développées par l'Office du Tourisme, qui se confondent souvent avec des cheminements plus utilitaires.
- Les programmes de financement (PIC, subsides européens) permettant de soutenir certains aménagements (ex : étude en cours pour la sécurisation de la N85 entre l'hôtel Eden et le carrefour vers Warmifontaine, via Interreg).
- La création de trottoirs est systématiquement incluse dans les projets d'entretien des routes, si la largeur de la voirie le permet.
- L'asbl Tous à Pied a édité une carte du centre-ville piéton (avec indication du temps pour parcourir les distances).

2. Les acteurs

La mobilité douce mobilise une diversité d'acteurs :

- La commune, en charge des aménagements et de la coordination.
- La CLDR, comme instance de réflexion et de proposition.
- La commission mobilité et le groupe sécurité routière, impliqués dans les aspects techniques et réglementaires, sont constitués de mandataires communaux et du conseiller en mobilité. Aménagements en découlant : mise en sens unique du chemin du Hays à Neufchâteau, passage pour piéton à la rue de la Maladrerie à Longlier, placement de miroirs à certains endroits, ... ; plan trottoir (vers la crèche et la maison de repos à Neufchâteau, le long de la voirie régionale à Petitvoir, rue de Balaklava à Longlier).

- La CCATM.
- Les associations locales, notamment le GRACQ / Avello, très actives en matière de sensibilisation et d'animation.
- La police locale, intervenant dans les actions de prévention et de sécurité.
- Les acteurs économiques locaux (ex. magasins de vélos).
- Des partenaires potentiels comme le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Un enjeu important réside dans la coordination de ces différents acteurs et dans la circulation de l'information.

3. Les projets

De nombreuses actions concrètes ont déjà été mises en place.

Infrastructures et équipements :

- Pistes cyclo-piétonnes (entre la gare de Longlier et Semel – chemin de Perchepai / du rond-point Saint-Roch vers le zoning de Semel).
- Bornes de recharge pour vélos électriques (devant l'hôtel de Ville, sur la Place Charles Bergh, à la Base de Loisirs, devant le Hall des Tanneries à la Gare de Longlier).
- Installation de 3 bornes de réparation de vélo, en partenariat avec le magasin de vélos (Grand-Place, devant le magasin, à la base de loisirs).
- Racks et abris vélos à différents endroits (Observatoire, les Tanneries, Espace 29, place Charles Bergh).
- Mise en place de SUL (sens uniques limités) à l'avenue de la Gare et à la rue des Oies.
- Marquage au sol d'une bande vélo entre Longlier gare et la ville.
- Aménagement d'une rue scolaire sécurisée, à la rue du Château.
- Aménagement de deux zones « kiss and ride ».

Actions incitatives :

- Prime communale pour l'achat d'un vélo classique, à assistance électrique ou cargo (entre 100€ et 150€).
- Leasing vélo pour le personnel communal.
- Formations vélo dans les écoles et pour le personnel communal.

Animations et sensibilisation :

- Participation à des événements (journée de la mobilité, 24h vélo du 22 au 25 mai 2026).
- Activités portées par les associations (balades, ateliers, vélobus, formations, ...).

Les actions à mettre en place

En lien avec la fiche-projet

Le groupe de travail identifie comme priorité la structuration d'un réseau communal de mobilité douce. Cela implique :

- Un travail cartographique permettant de visualiser et organiser le réseau (en étoile, autour du territoire, ...).
- L'identification et la hiérarchisation des liaisons prioritaires (ex : qualification des voies selon leurs caractéristiques comme en Allemagne).
- Une attention particulière à la dimension utilitaire (déplacements du quotidien).
- L'amélioration de la sécurité sur certains tronçons sensibles.
- Le développement d'une signalétique claire et cohérente (ex : concours dans les écoles pour les panneaux).

Il est également proposé de :

- Coordonner le travail des différentes commissions :
 - mieux faire circuler l'information sur les décisions et projets ;
 - faire un bilan des actions entreprises, voir ce qui est à faire (cf. la liste des points noirs récoltés pendant les consultations DR) et prioriser les interventions ;
 - assurer le suivi des décisions et actions entreprises.
- Mettre à jour les documents tels le PCM, ...
- Tester des aménagements temporaires (voiries apaisées, restrictions ponctuelles).
- Renforcer les actions de sensibilisation (écoles, police, citoyens).
- Favoriser la participation citoyenne en organisant des réunions de village, des consultations pour identifier les besoins locaux (ex : le plan trottoir à la rue de Balaklava ?).
- Préciser le soutien de la Commune en matière de mobilité douce.
- Développer la communication.

Semaine de la mobilité douce

Le groupe souhaite s'inscrire activement dans la Semaine européenne de la mobilité (16–22 septembre 2026) à travers une action structurante et visible, avec le soutien actif de la Commune.

Parmi les pistes envisagées :

- Animations de sensibilisation à la sécurité routière avec la police – voiture tonneau, circuit à vélo, ...
- Expérimentation d'itinéraires sécurisés temporaires - ex : promenades entre toutes les liaisons piétonnes identifiées dans le cadre de la rénovation urbaine.
- Repérage des voitures mal garées – pose de macaron.
- Organisation de défis mobilité (marche, vélo).
- Mise en place d'un "Neufchâteau Express" (rallye en autostop, avec épreuves à certains endroits).
- Développement de pédibus et vélobus, avec les écoles.
- Organisation d'ateliers de réparation et de formation vélo.
- Mise à disposition de vélos (cargo, électriques).
- Actions conviviales (petit-déjeuner mobilité, balades en triporteur pour les aînés (asbl Cheveux au vent, une semaine sans voiture pour les ménages volontaires, ...).

Cette semaine est identifiée comme un levier important pour tester des initiatives et mobiliser la population.

Pour conclure,

La CLDR a exprimé la volonté de :

- Poursuivre la réflexion lors d'une prochaine réunion prévue en mai.
- Travailler concrètement sur la cartographie du réseau.
- Collaborer avec la Commune pour mener une action conjointe dans le cadre de la Semaine de la mobilité.
- Favoriser la communication, notamment sur les réseaux sociaux.
- Développer des partenariats avec les associations locales actives en mobilité douce : police locale, commerçant vélo, PNHSFA, Avello, commissions, Office du tourisme, ...

Divers : les prochains chantiers de la CLDR

- › Mise en œuvre d'actions, dont
 - GT Mobilité → la semaine de la mobilité – 09/2026.
 - GT Festival des associations et BGE, ...
 - Retour CLDR sur le GT image de marque.
- › Approbation de l'avant-projet de la MdeV de Montplainchamps.
- › Préparation de la prochaine demande de convention DR.

Bruno Echterbille & Sophie Orban
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY I +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Présences à la réunion de CLDR du 23 mars 2026

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Bolly	Cécile	Tournay	
Mme	Clémentz	Mariline	Tronquoy	X
M.	Delrez	Jean-Marc	Verlaine	
M.	Huet	Sébastien	Hamipré	
M.	Jacobs	Jean-Marie	Respelt	
Mme	Jacquemart	Chantal	Neufchâteau	
M.	Jacquemart	Jean-Marie	Tronquoy	
M.	Mathieu	Thierry	Longlier	
M.	Michel	Philippe	Grandvoir	
M.	Otten	Sébastien	Neufchâteau	
Mme	Pierret	Diana	Hamipré	
M.	Robert	Guillaume	Neufchâteau	X
M.	Verleyen	Jean-Paul	Nolinfaing	

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Barvaux	Mireille	Longlier	
M.	Carlier	Alexandre	Neufchâteau	X
Mme	Hubermont	Marie-Eve	Neufchâteau	X